

**PROCES VERBAL**

**De l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**De l'Association D.R.E.B. (Découvrir ou Redécouvrir Ensemble à BOUDOU)**

**DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016**

La séance s'est ouverte à 17 heure 30.

Étaient présents : C. Haldos TC, Dubois D, Ducom A, Graziade JC, HUSTINXR, LISLES, RAMOSY, TRONCO J, DENEGRES, DONNADIEU G., GRAZIDE J, HERRERO A, MARTINET J, POTIER Y, REY R., SERINGES B., VERRIER F, VERRIER R., QUIN-JACQUIER B, Représentés: MARGERIT G., DAZOLS S., DESBAS E., LEVY T., LEVY J., SIMONY.

Le QUORUM de 60 % est respecté

Marie Claude GRAZIDE est nommée présidence de séance et Danièle DUBOIS est nommée secrétaire de séance

Après débat entre les membres de l'Association D.R.E.B, le président met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

<b>APPROBATION</b> du Bilan Moral soumis au vote De l'Association D.R.E.B. Découvrir ou Redécouvrir Ensemble à BOUDOU	approuvé à l'unanimité
<b>APPROBATION</b> du Bilan financier soumis au vote De l'Association D.R.E.B. Découvrir ou Redécouvrir Ensemble à BOUDOU Nomination de deux membres de l'AG pour approuver la sincérité et la conformité des comptes de l'année 2016 (article 6 du règlement intérieur)	approuvé à l'unanimité Marie Claude Ducos
<b>APPROBATION</b> du projet présenté de la section des baladeuses du 82 <b>APPROBATION</b> des jours proposés <b>APPROBATION</b> de l'intégration de Nicole DUCOM dans l'équipe	approuvé à l'unanimité
<b>En vertu de Article 13 – Modification du règlement intérieur</b> « Le règlement intérieur de l'association DREB. est établi par le conseil d'administration conformément à l'article 18. des statuts. La modification possible est effectuée par le conseil d'administration. et approuvée par l'assemblée générale. Le nouveau règlement intérieur sera adressé à chacun des membres de l'association par courriel ou lettre simple sous un délai de 30 jours suivant la date de la modification. » Le président propose la modification des articles 3-4-5-14, validée par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2016	
<b>Article 3 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre</b> La démission doit être adressée au président du conseil par lettre recommandée avec Accusé de réception. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire. Comme indiqué à l'article 7 des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le conseil, ➤ pour non-paiement de cotisation, ➤ pour motif grave. Sont notamment réputés constituer des motifs graves : • une condamnation pénale pour crime et délit ; • toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation. La décision d'exclusion est adoptée par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents. Le membre démissionnaire ne peut prétendre à une restitution de cotisation. En cas de décès d'un membre, les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.	adopté à l'unanimité

#### Article 4 – Cotisation

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation d'entrée (sauf s'ils en décident autrement de leur propre volonté). Les autres membres doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par l'assemblée générale statuant à la majorité des membres présents. Le versement de la cotisation doit être établi à l'ordre de l'association dans les trois mois suivant l'appel à cotisation. L'appel à cotisation sera subordonné à la signature d'un nouveau bulletin d'adhésion (incluant l'engagement conducteur et les obligations des passagers covoiturés) valable pour un an. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

Le montant de la cotisation pour l'année 2017 s'élève à ~~2~~ euros.

adopté  
à l'unanimité

#### Article 5 – Droit d'entrée

Les membres d'honneur ne paient pas de droits d'entrée (sauf s'ils en décident autrement de leur propre volonté). Les autres membres doivent s'acquitter de droit d'entrée.

Le montant de celui-ci est fixé chaque année par l'assemblée générale statuant à la majorité des membres présents. Le versement des droits d'entrée doit être établi à l'ordre de l'association dans les trois mois suivant l'inscription à l'association.

Tout droit d'entrée versé à l'association est définitivement acquis. Aucun remboursement de droits d'entrée ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année

Le montant des droits d'entrée pour l'année 2017 s'élève à 0 euros.

adopté  
à l'unanimité

#### Article 14 – Dispositions spécifiques à la section « Les baladeuses du 82 »

Les membres sont nommés pour trois ans renouvelables par tiers tous les 3 ans. Cette équipe :

- élabore les circuits, effectue les recherches et assure les contacts nécessaires au bon déroulement des balades,
- établit le calendrier des balades.

#### Les passagers bénéficiaires du co-voiturage :

Pour pouvoir bénéficier du co-voiturage, le passager devra souscrire un bulletin d'adhésion « membre adhérent-usager » à la D.R.E.B. à partir de la seconde participation et s'engager à s'acquitter d'une participation financière, payable au départ de chaque excursion. L'acquittement de cette participation est placé sous la seule responsabilité du conducteur. Cette participation sera revue tous les ans et approuvé lors de l'Assemblée Générale.

A ce jour elle s'élève à :

- De 0 km à 50kms : 2€
- De 51 Kms à 150Kms : 4€
- de 51Kms à 100Kms : 3€
- de 151Kms à 200 Kms : 5€.

#### Les conducteurs participant au co-voiturage :

Le conducteur avant chaque excursion reconnaît avoir souscrit, dès sa première participation, un bulletin d'adhésion « membre adhérent-usager » à la D.R.E.B. avec un engagement du conducteur, rédigé comme suit : « M. Atteste sur l'honneur avoir obtenu le permis de conduire, ne pas être sous le coup d'une suspension de permis, et avoir souscrit une assurance adéquate pour mes déplacements privés. Je m'engage à respecter une hygiène de vie m'autorisant à conduire mon véhicule (ne pas être sous l'emprise de l'alcool, de substances illicites, de médicaments etc). Je m'assure que tous les passagers que j'ai pris en charge regagnent le point de départ. Fait pour servir et valoir ce que de droit. Date et Signature »

adopté  
à l'unanimité

L'Assemblée Générale autorise les personnes suivantes :

**La présidente :** Marie-Claude GRAZIDE retraitée de la Banque demeurant 1153 Route du Quercy 82200 BOUDOU, Nationalité Française,

**La secrétaire :** Danièle DUBOIS retraitée de l'éducation nationale demeurant 148 Route du point de vue 82200 BOUDOU, Nationalité Française,

**La trésorière :** Riet HUSTINX retraitée de l'enseignement demeurant 868 Route du Quercy 82200 BOUDOU, Nationalité Néerlandaise.

**La trésorière Adjointe :** Nicole DUCOM retraité du secteur privé, demeurant 3765 Route des pigeonniers 82200BOUDOU, Nationalité Française.

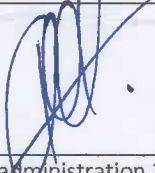

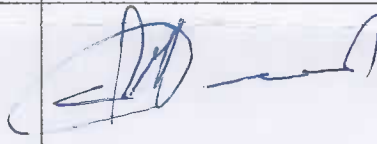
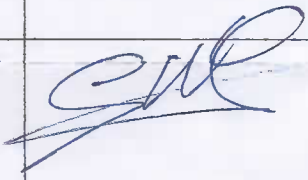
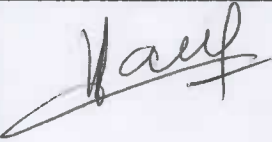
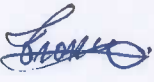
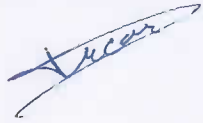
à faire toutes opérations concernant le fonctionnement du compte ouvert dans les livres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de MOISSAC sous le numéro 00301219032, et agir séparément :

Et NOTAMMENT

- Déposer toutes sommes, à vue ou à échéance, et tous titres, et les retirer, soit en totalité, soit en partie.
- Faire tous emplois de fonds et opérer toutes ventes de titres et de valeurs, et en toucher le prix.
- Signer tous chèques, billets, reçus, ordres de virement, ordres de bourses, bordereaux d'encaissement et de versement, et généralement toutes pièces quelconques.
- Endosser et acquitter tous chèques, billets, et autres effets de commerce, et domicilier tous paiements.
- Donner quittances et décharges, et approuver tous règlements et arrêtés de compte.
- Se faire communiquer toutes pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le compte sans exception ni réserve.
- Clôturer le compte. Les pouvoirs conférés par la présente délibération seront valables jusqu'à révocation expresse notifiée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole susdite.

*adopté  
à l'unanimité*

La séance est levée à 18 heure 30 .

Présidente D.R.E.B. Conseil d'administration 2016 Section INFORMATIQUE Section Les Baladeuses du 82 Marie- Claude GRAZIDE	Secrétaire Adjointe D.R.E.B. Conseil d'administration 2016 Section Les Baladeuses du 82 Danièle DUBOIS	Conseil d'administration 2016 Section Les Baladeuses du 82 Riet HUSTINX	Conseil d'administration 2016 Section Les Baladeuses du 82 Sylvette LISLE
			
Conseil d'administration 2016 Marie-Claude CATTALDO	Conseil d'administration 2016 Jacques LEVY	Conseil d'administration 2016 Stéphanie MESTRE	Conseil d'administration 2016 Yvette RAMOS
			
Conseil d'administration 2016 Jeannette TRONCO	Nicole DUCOM.		
			

**La trésorière :** Riet HUSTINX retraitée de l'enseignement demeurant 868 Route du Quercy 82200 BOUDOU, Nationalité Néerlandaise.

**La trésorière Adjointe :** Nicole DUCOM retraité du secteur privé, demeurant 3765 Route des pigeonniers 82200BOUDOU, Nationalité Française.

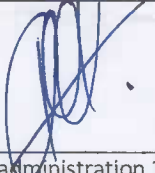

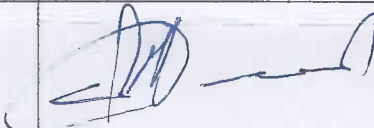
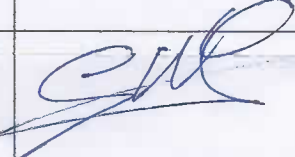
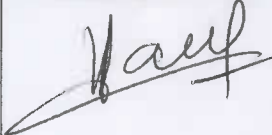
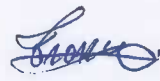
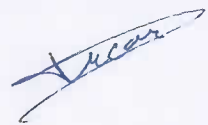
à faire toutes opérations concernant le fonctionnement du compte ouvert dans les livres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de MOISSAC sous le numéro 00301219032, et agir séparément :

Et NOTAMMENT

- Déposer toutes sommes, à vue ou à échéance, et tous titres, et les retirer, soit en totalité, soit en partie.
- Faire tous emplois de fonds et opérer toutes ventes de titres et de valeurs, et en toucher le prix.
- Signer tous chèques, billets, reçus, ordres de virement, ordres de bourses, bordereaux d'encaissement et de versement, et généralement toutes pièces quelconques.
- Endosser et acquitter tous chèques, billets, et autres effets de commerce, et domicilier tous paiements.
- Donner quittances et décharges, et approuver tous règlements et arrêtés de compte.
- Se faire communiquer toutes pièces et renseignements concernant les opérations enregistrées sur le compte sans exception ni réserve.
- Clôturer le compte. Les pouvoirs conférés par la présente délibération seront valables jusqu'à révocation expresse notifiée à la Caisse Régionale de Crédit Agricole susdite.

*adopté  
à l'unanimité*

La séance est levée à 18 heure 30 .

Présidente D.R.E.B. Conseil d'administration 2016 Section INFORMATIQUE Section Les Baladeuses du 82 Marie- Claude GRAZIDE	Secrétaire Adjointe D.R.E.B. Conseil d'administration 2016 Section Les Baladeuses du 82 Danièle DUBOIS	Conseil d'administration 2016 Section Les Baladeuses du 82 Riet HUSTINX	Conseil d'administration 2016 Section Les Baladeuses du 82 Sylvette LISLE
			
Conseil d'administration 2016 Marie-Claude CATTALDO	Conseil d'administration 2016 Jacques LEVY	Conseil d'administration 2016 Stéphanie MESTRE	Conseil d'administration 2016 Yvette RAMOS
			
Conseil d'administration 2016 Jeannette TRONCO	Nicole DUCOM.		
			

## DETAIL de certaines rubriques

### ➤ Le bilan pour 2016 de la section « des baladeuses du 82 »:

**14 DECEMBRE** : La Ronde des Crèches, nombre de participants 8  
**01 AVRIL** : DUNES nombre de participants 8  
**6 MAI** : VALEILLES nombre de participants 12 dont 2 nouvelles  
**23 MAI** : SISTELS nombre de participants 8 dont 1 nouvelle  
**3 JUIN** : SAINT BEAUZEIL nombre de participants 10  
**20 JUIN** : SAINT CIRICE/SAINT LOUP : nombre de participants 8  
**1 JUILLET** : SAINT AMANS DU PECH nombre de participants 7  
**2 SEPTEMBRE** : DONZAC nombre de participants 12 dont 3 nouveaux  
**19 SEPTEMBRE** : ROQUECOR nombre de participants 17 dont 2 nouveaux  
**7 OCTOBRE** : AUVILLAR nombre de participants 16 dont 2 nouveaux

### ➤ Projet des sorties pour 2017 : de la section « des baladeuses du 82 »:

Sous réserve de faisabilité bien sûr (Météo, réservations positives en fonction des disponibilités des uns et des autres ...) Détail du programme dans l'onglet du menu "LES RENDEZ VOUS DES BALADEUSES DU 82.

#### **NOVEMBRE 2016 : programme disponible**

LUNDI 14/11/2016 : Visite de la Chapellerie de CAUSSADE

LUNDI 28/11/2016 : Visite de la Ferme pédagogique de SAINT MARTIN à LABARTHE

#### **DECEMBRE 2016 : programme disponible**

LUNDI 12/12/2016 : la ronde des crèches (la journée repas au restaurant l'ETAPE à MIRADOUX

#### **JANVIER 2016:**

LUNDI 16/01/2017 : Visite du Musée INGRES à MONTAUBAN

LUNDI 30/01/2017 : Visite du Château et Musée de Marcel LENOIR à MONTRICOUX

#### **FEVRIER :**

LUNDI 20/02/2017 : Visite de la maison Romane de Saint Antonin Noble Val

#### **MARS :**

LUNDI 06/03/2017 : Visite du château MARGOT à SAINT PROJET

LUNDI 20/03/2017 : Croisière Liberty Ship à MONTBARTIER

#### **AVRIL :**

LUNDI 24/04/2017 : Balade à LACHAPELLE et à POUPAS

#### **MAI :**

LUNDI 15/05/2017 : Balade à VAZERAC et à SAUVETERRE

LUNDI 29/05/2017 : Balade à TOUFFAILLES et à FAUROUX

#### **JUIN :**

LUNDI 12/06/2017 : Balade à LAPENCHE et à LABASTIDE de Penne (la journée avec repas tiré du sac)

LUNDI 26/06/2017 : Balade à MONTBARLA et à MIRAMONT du QUERCY

#### **JUILLET :**

LUNDI 10/07/2017 : Balade à LOZE et à SAINT PROJET (la journée avec repas tiré du sac)

### ➤ Calendrier de la section INFORMATIQUE :

#### Approfondissement :

le 17 novembre, le 5 et 19 janvier, le 2 février le 2 et 16 mars, 20 avril, 11 mai, 1<sup>er</sup> juin, 15 juin

#### Réponses aux questions :

le 10 novembre (exceptionnellement à 15h), Le 12 janvier, le 9 et 23 mars, 8 juin,

#### Atelier Vidéos, Photos, Musiques :

le 24 novembre, le 26 janvier, le 23 février, le 30 mars, 27 avril, 18 mai, 22 juin

**D.R.E.B.**

**Résultat de l'activité de l'année au 31/10/2016**

**solde par  
rubrique**

**CHARGES**

Total par  
rubrique

sous total

0,00

0,00 €

frais de reception

0,00 €

0,00

0,00 €

0,00 €

0,00

0,00 €

1

0,00 €

2

0,00 €

3

0,00 €

0,00

0,00 €

0,00

0,00 €

0,00

0,00 €

0,00

0,00 €

0,00

0,00 €

**Gestion courante**

**-161,02 €**

Autres Utilisations TIMBRES

0,00 €

Petit Economat

-24,59 €

Assurances

-37,00 €

Cadeaux aux membres

0,00 €

Fleurs

0,00 €

Voyages frais des bénévoles

0,00 €

Frais Bancaires

0,00 €

DIVERS

-58,73 €

Publicité

-40,70 €

**Travaux de sauvegarde**

**0,00 €**

1

0,00 €

2

0,00 €

3

0,00 €

**TOTAL des Charges**

**-161,02**

**RECETTES**

Total par  
rubrique

Nombre

sous total

0,00

0,00 €

0

0,00 €

Cotisation Annuelle

0,00

0,00

0,00 €

0,00

0,00 €

0

0,00 €

1

0,00

2

0,00

3

0,00

**Repas membres**

**0,00 €**

0

**0,00 €**

0,00

0,00 €

0

0,00 €

0,00

0,00

0

0,00 €

0,00

0,00

0

0,00 €

0,00

0,00 €

0,00 €

**Gestion courante**

**0,00 €**

0

**-161,02 €**

ADHERENTS

0,00

0

Dons divers des adhérents

0,00

DONS ou Versements DIVER

0,00

Intérêts Bancaires

0,00

**Subvention Annuelle**

**250,00 €**

**250,00 €**

0

0,00 €

0,00 €

1

0,00 €

2

0,00 €

3

0,00 €

**TOTAL des Recettes**

**250,00**

**88,98 €**

**Résultat de l'activité de l'année en cours à la date du**

**31/10/2016**

**D.R.E.B.**

**BILAN au 31/10/2016**

date de mise en jour

10/11/2016

**ACTIF**

Total par  
rubrique

sous total

Remise de Chèques

0,00 €

Versements Banque en attente

0,00 €

**BANQUES**

**250,00 €**

CRCA

250,00 €

Banque 2

0,00 €

banque 3

0,00 €

Caisse

0,00 €

Timbres (existences)

0,00 €

**TOTAL de l' Actif**

**250,00 €**

**PASSIF**

Total par  
rubrique

Capital AU 31/12/2014

0,00 €

Résultat de l'exercice

88,98 €

Factures en attentes de paiement

161,02 €

**TOTAL du Passif**

**250,00 €**

*Nicole Dugon*  
*Wall*

*Treor*

*n. Claude Cathalès*